



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le

21 AOUT 2012

AVIS de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement

SAPRR

**(Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône)
Commune de BAZOCHES SUR LE BETZ (45)**

La société APRR sollicite l'autorisation d'exploiter à titre temporaire pour cinq semaines une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur le territoire de la commune de BAZOCHES SUR LE BETZ (45).

1. PRESENTATION DU PROJET

Cette installation temporaire doit fabriquer, sur une durée de 5 semaines, 30 000 tonnes d'enrobés à chaud nécessaires à la réfection de la chaussée de l'autoroute A6, pour la section comprise entre les PK 110 et PK 91, dans le sens PARIS-LYON.

Le poste d'enrobage est implanté sur une plate-forme située sur la commune de BAZOCHES SUR LE BETZ, au niveau du lieu-dit « Les Grais ». Les terrains concernés, contigus à l'A6, appartiennent au pétitionnaire et ont déjà été utilisés pour des travaux similaires.

La plate-forme est accessible directement depuis l'autoroute A6 (accès de service permettant de ne pas traverser les communes avoisinantes) ou par un chemin desservi par la RD36 reliant ERVAUVILLE à BAZOCHES SUR LE BETZ.

Les abords immédiats de la plate-forme sont composés de grands espaces, occupés par une zone à vocation essentiellement agricole au Nord, par des bosquets à l'est et à l'ouest, par l'autoroute A6 au sud. Les habitations les plus proches se trouvent à 800 m du site.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis à vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux principaux font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- la qualité de l'air,
- l'état des sols et la qualité des eaux souterraines.

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PETITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

La plate-forme destinée à l'implantation du poste d'enrobage et des stocks de granulats est située en bordure de l'autoroute A6.

La description de l'état initial du site est relativement complète et les informations appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte.

Le projet est décrit de façon claire, à l'appui de cartes et de photos.

Le contexte hydrogéologique est correctement analysé.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

Air

Une mesure de la concentration en poussières à l'émission a été réalisée sur cette installation sur un chantier précédent le 30 mai 2012, par un laboratoire agréé. Cette mesure permet d'estimer de manière cohérente les effets engendrés. Les fines récupérées sont recyclées dans le circuit de fabrication. Les résultats en poussières sont très largement inférieurs à la valeur réglementaire de 50 mg/Nm³.

Sols et eaux souterraines

La description des rejets aqueux est claire. La centrale ne nécessite pas d'eau pour la fabrication des enrobés. Les flux du poste d'enrobage sont les suivants :

- flux entrants : l'approvisionnement en eau sanitaire est effectué à l'aide d'une citerne ; le pétitionnaire prend bien en compte les aspects alimentation en eau des populations ;
- flux sortants : les eaux usées sanitaires et les eaux de ruissellement sur les aires étanches de la plate-forme. Les caractéristiques des eaux sont correctement analysées.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Air

Le dimensionnement de la hauteur de la cheminée à 13 m est conforme à la réglementation concernant la combustion de fioul très basse teneur en soufre. Les mesures de réduction envisagées pour limiter l'émission de poussières par filtre à manches sont adaptées pour atteindre des valeurs d'émission conformes à la réglementation.

Les mesures prises apparaissent adaptées et proportionnées aux enjeux.

Sols et eaux souterraines

La mise en rétention des cuves de stockage de bitume et de liquides inflammables, ainsi que la mise en place d'une aire étanche et en rétention pour le dépotage des véhicules citernes d'approvisionnement et les engins de chargement du poste, permettent de maîtriser tout risque de pollution accidentelle des sols. Ces mesures sont adaptées.

Les eaux usées des sanitaires mobiles sont récupérées dans une cuve qui sera vidangée par une société agréée.

Les eaux pluviales ruisselant sur la zone étanche de la plate-forme sont collectées dans un bassin et dirigées vers un déboureur séparateur d'hydrocarbures. Ce dispositif sera vidangé autant que nécessaire par une entreprise spécialisée. Les eaux traitées sont rejetées au fossé périphérique longeant la parcelle. Cette pratique est adaptée aux enjeux.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur.

3.4. Étude des dangers

L'étude de dangers explicite correctement la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels. Des scénarii incendie et explosion ont été modélisés. L'étude de dangers montre que les zones d'effets restent confinées à l'intérieur des limites de propriété.

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts.

3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

L'implantation du poste d'enrobage à proximité immédiate de la section d'autoroute à entretenir permet de desservir rapidement le chantier d'application et de limiter l'impact du trafic.

L'exploitant utilise du fioul TBTS (Très Basse Teneur en Soufre) pour l'alimentation des installations de combustion, afin de limiter les émissions de SO₂ et a mis en place un cyclone et un filtre à manches pour réduire les émissions de poussières.

Les produits susceptibles d'être à l'origine d'une pollution du sol ou des eaux sont stockés sur rétention.

Le brûleur (principal source de bruit) ainsi que les groupes électrogènes sont insonorisés par construction. Les engins utilisés sont conformes à la réglementation en vigueur

La centrale d'enrobage fonctionnera du lundi au vendredi, de 6h30 à 17h30, sur une durée de 5 semaines.

5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude de dangers est en relation avec l'importance des impacts et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement. Les impacts sont bien identifiés et bien traités.

Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement, sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, les études présentent de manière précise les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

--E--

Le Préfet de Région

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

MICHEL CAMUX

ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

| | Cotation de l'enjeu* | Commentaire et/ou bilan |
|---|----------------------|--|
| Risques naturels | 0 | Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié. |
| Faune, flore | 0 | L'implantation de l'installation se situe en bordure de l'autoroute A6. |
| Milieux naturels | 0 | Aucun milieu naturel sensible n'est identifié à proximité du site. |
| Connectivité biologique | 0 | Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet |
| Consommation des espaces naturels et agricoles | 0 | La centrale sera implantée sur une plate-forme déjà existante et utilisée pour des travaux similaires. |
| Eaux superficielles et souterraines et Captages d'eau potable | ++ | Aucun rejet d'eaux industrielles. Les eaux de ruissellement collectées dans les aires étanches seront évacuées conformément à la réglementation en vigueur. Projet situé en dehors de tout périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable. |
| Sols | ++ | Les activités sont confinées dans des zones équipées d'aires étanches |
| Air | ++ | Une mesure de la concentration en poussières à l'émission a été réalisée sur cette installation sur un chantier précédent le 30 mai 2012, par un laboratoire agréé : les résultats sont conformes à la réglementation. |
| Odeurs | - | Le combustible fioul lourd TBTS (très basse teneur en soufre) peut être source d'odeur. |
| Déchets | 0 | Les procédés de fabrication ne produisent aucun déchet industriel. |
| Energies et changement climatique | 0 | La production d'électricité nécessaire au fonctionnement du poste d'enrobage sera assurée par deux groupes électrogènes. |
| Risques technologiques | 0 | Les zones d'effets des risques identifiés sont confinées dans l'enceinte de l'installation |
| Santé | 0 | Les installations ne présentent pas de risque sanitaire particulier. |
| Trafic routier | + | Le transport des produits finis et les livraisons des matières premières généreront un trafic maximum de 45 camions/jour. L'accès direct des véhicules entre la plate-forme et le chantier d'application permettra d'éviter la traversée de toute zone urbanisée. Les rotations associées à l'activité représenteront 0,15 % du trafic journalier actuel sur l'autoroute A6. |
| Bruit | + | La centrale fonctionne du lundi au vendredi de 6h30 à 17h30. Le projet ne prévoit aucune émergence de bruit supérieure à la réglementation au niveau des habitations les plus proches. |
| Émissions lumineuses | 0 | Le projet ne sera pas à l'origine d'impacts lumineux. |
| Patrimoine architectural, historique | 0 | Aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le projet. |
| Paysages | 0 | L'intégration paysagère du projet ne soulève aucun enjeu |

*Hiérarchisation des enjeux : +++ : très fort ++ : fort + : faible ~ : présent mais très faible 0 : pas concerné